



Rennes, le 24 octobre 2025

Monsieur le Préfet d'Ille et  
Vilaine

**Objet : Préavis de grève pour les journées du mois de novembre 2025, couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie**

Monsieur le Préfet,

Depuis plusieurs semaines, le gouvernement est confronté à une contestation sociale d'ampleur. Dans les entreprises, les services publics, les lycées et les universités, les salarié-es, les jeunes et les retraité-es se sont massivement mobilisés contre la réforme des retraites et les politiques d'austérité qui frappent le monde du travail. C'est cette mobilisation, déterminée et majoritaire dans le pays, qui a contraint Emmanuel Macron et son gouvernement à annoncer une suspension de la réforme des retraites.

Pour la CGT, l'heure n'est ni à la retraite à point ni à la capitalisation mais à l'abrogation de la réforme des retraites !

Le reste du budget est une violente cure d'austérité qui reprend la copie de François Bayrou avec notamment :

- le gel des prestations sociales (allocations familiales, allocations logement, AAH...) et des salaires des fonctionnaires ;
- la désindexation des pensions en 2026, 2027 et probablement après ;
- la suppression de plus de 3000 postes dans la fonction publique ;
- le doublement des franchises médicales et la baisse du budget de la santé, des hôpitaux et des Ehpad.

Ces choix injustes et dangereux s'inscrivent toujours dans la même logique : faire payer la crise au monde du travail tout en protégeant les profits et les dividendes, sans remettre en cause les 211 milliards d'aides versées aux entreprises et en tendant une nouvelle fois la main au patronat.

Avec l'abandon du 49-3, l'adoption de l'ensemble de ces mesures va reposer sur les parlementaires. La CGT les appelle d'ores et déjà à combattre toutes ces régressions. Pour la CGT le combat continue et la mobilisation s'impose !

Les ressources financières existent et doivent être mobilisées pour combler le déficit public, notamment par :

- Les 211 milliards d'euros d'aides publiques octroyées aux entreprises, sans aucune condition, contrôle ou suivi sur l'emploi ;
- Les dividendes record versés aux actionnaires, souvent au moment même des licenciements ou délocalisations, échappant à toute contribution réelle ;
- L'application de la taxe Zucman concernant le patrimoine des 1 800 familles les plus riches, qui doit être pleinement mise en œuvre.

Ce qui est aujourd'hui vital, c'est bel et bien de répondre aux besoins des usager·es par le renforcement des services publics territoriaux et de prioriser l'amélioration des conditions de travail et salariales de millions d'agent·es invisibilisé·es dans les discours et les décisions, et qui pourtant permettent de faire fonctionner notre pays.

N'en déplaise à celles et ceux qui gouvernent, une autre appropriation des richesses est possible, nous ne lâcherons rien. Alors nous rappelons au gouvernement les revendications qui sont les nôtres.

La Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics d'Ille et Vilaine, à travers la Fédération CGT des Services Publics revendique :

- Une revalorisation immédiate et significative du point d'indice pour l'ensemble des agent·es territoriaux, en portant sa valeur à 6 € ;
- Une revalorisation générale des salaires, des régimes indemnitaires et des pensions de retraites ;
- L'égalité salariale qui permettrait l'entrée de 6 milliards d'euros de cotisations salariales pour notre système de protection sociale afin de le conserver, voire de le renforcer ;
- L'abrogation de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la Fonction publique, et celle de la contre-réforme des retraites pour un retour à l'âge de départ à la retraite à 60 ans ;
- Le déblocage des avancements de grade et promotions internes pour tous les agent·es dès qu'ils remplissent les conditions ;
- La refonte des grilles de rémunération devant permettre un réel déroulement de carrière ;
- La création de postes et la lutte contre la précarisation par la titularisation des agent·es contractuels et des personnes porteuses de handicap ;
- L'arrêt des saignées sur les dotations globales de financement des collectivités locales afin de garantir une réponse aux besoins de la population via des services publics de proximité dotés de personnels ;
- Le maintien de la rémunération à 100 % lors des arrêts maladie et la suppression du jour de carence ;
- La suspension des licenciements pour inaptitude physique et déclassements injustifiés

C'est pourquoi la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics d'Ille et Vilaine prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour le mois de NOVEMBRE : 1er Novembre 2025, 2 Novembre 2025, 3 Novembre 2025, 4 Novembre 2025, 5 Novembre 2025, 6 Novembre 2025, 7 Novembre 2025, 8 Novembre 2025, 9 Novembre 2025, 10 Novembre 2025, 11 Novembre 2025, 12 Novembre 2025, 13 Novembre 2025, 14 Novembre 2025, 15 Novembre 2025, 16 Novembre 2025, 17 Novembre 2025, 18 Novembre 2025, 19 Novembre 2025, 20 Novembre 2025, 21 Novembre 2025, 22 Novembre 2025, 23 Novembre 2025, 24 Novembre 2025, 25 Novembre 2025, 26 Novembre 2025, 27 Novembre 2025, 28 Novembre 2025, 29 Novembre 2025, 30 Novembre 2025 de 0H00 à 24H00 .

Nous appelons l'ensemble des professionnel.le.s à se mobiliser à nos côtés et nous restons disponibles pour toute ouverture de négociations sur nos revendications. Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Pour la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics,

Le coordinateur,  
Léo DEMOLDER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Léo Demolder', written over a horizontal line.